

Rapport annuel 2022

du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 14.06.2023

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des DEchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).

Extrait des statuts de SADEC SA (Art. 2)







Sommaire

1.	Conseil d'administration	page 3			
2.	Structure administrative				
3.	Représentation au sein de TRIDEL SA				
4.	Concept harmonisé de la taxe au sac	page 5			
5.	·				
6.	. Boues d'épuration				
7.	Déchets spéciaux des ménages	page 9 page 11			
8.	Matériel SENS et SWCO	page 12			
9.	Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 13			
	Panneaux solaires photovoltaïques	page 14			
	Campagne de communication Responsables.ch	page 15			
		. •			
IZ.	Vaisselle réutilisable	page 15			
13.	Divers dossiers 2022				
	 Plateforme internet pour la saisie des statistiques Visite de l'usine TRIDEL du 12 mai 2022 Règlement pour l'usage des fonds de réserve Migration de notre hébergement informatique Certification Cybersafe Contrôle TVA volontaire Nomination de M. Jean Widmer au sein du Conseil d'administration de COSEDEC Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert Subventions et ristournes 	,			
14.	. Conclusions	page 22			
Anr	nexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 24			
Anr	nexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 25			
Anr	nexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SMCO	page 26			
Anr	nexe 4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie	page 27			
Anr	nexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container	page 28			
Anr	nexe 5 : statistiques extraites de la plateforme internet	page 29			

Annexe 6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

page 31



1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Nyon;
- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Gland.

Ces deux personnes sont proposées par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres membres du Conseil d'administration sont élus par les Assemblées des Syndic.que.s des districts de Nyon (5 représentant.e.s) et de Morges (2 représentant.e.s). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland.

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Fonction	Représente le/la
Président	District de Nyon
Vice-Président	District de Morges
Vice-Président	District de Nyon
Membre	Ville de Nyon
Membre	Ville de Gland
Membre	District de Nyon
Membre	District de Nyon
Membre	District de Morges
Membre	District de Nyon
	Vice-Président Vice-Président Membre Membre Membre Membre Membre Membre



Pour traiter des dossiers stratégiques de la société, le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires.

Nos deux Assemblées générales annuelles ont pu se tenir en présentiel :



le 12 octobre 2022 à la Salle communale du Vallon à Saint-Cergue pour l'approbation du budget 2023;





2. Structure administrative

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (90%);
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%);
- Mme Nathalie Widmer, comptable (env. 25% mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les déchets incinérables ainsi que le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA et gares de transfert route-rail

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2022 :



Conseil d'administration : M. Cédric Echenard, M. Michael Rohrer (jusqu'au 22.06.22)

et M. Laurent Auchlin (depuis le 22.06.2022)

Commission financière : M. Pascal Lincio (jusqu'au 22.06.22) et M. Laurent Auchlin

(depuis le 22.06.2022)

• Commission d'exploitation : M. Didier Christen

En outre, lors de sa séance du 22 juin 2022, l'Assemblée générale de TRIDEL SA a nommé Monsieur Cédric Echenard à la Présidence du Conseil d'administration, ceci pour la durée d'une législature.



4. Concept harmonisé de la taxe au sac

Sur les 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets, ce sont 55 communes qui font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et qui utilisent les sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». Au 31.12.2022, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :



- 55 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 4 communes avec la taxe au poids (Bassins, Féchy, Longirod, Marchissy).

Un total de 13'320 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2022. Par rapport à l'année 2021 (13'833 tonnes), le tonnage est en baisse de 3,7% alors que la population a augmenté de 0,9% au cours du même laps de temps.

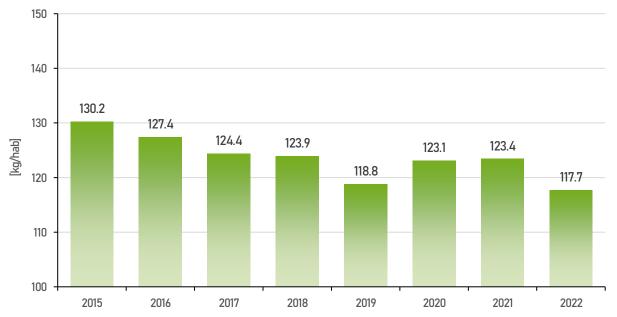


Fig. 2 - Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères incinérables par habitant pour les communes du concept harmonisé

La production annuelle par habitant a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente puisqu'elle s'établit à 117,7 kg/hab. Elle a retrouvé son niveau d'avant-pandémie. Les mesures de télétravail, bien présentes en 2020 et 2021, expliquent probablement en grande partie la hausse que l'on observe pour ces deux années dans la figure ci-dessus.

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux 237 communes vaudoises ayant choisi ce système, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.



Pour l'année 2022, c'est un montant de **CHF 350.42 HT** par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,65 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du système. Ainsi, seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auquel 4 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Le montant de la rétrocession versée en 2022 est inférieur à celui versé en 2021 (CHF 363.04 HT/tonne) et se situe dans la fourchette basse des montants versés depuis la mise en place de ce système. Ceci s'explique par la très forte hausse des prix des matières, en particulier du plastique, qui impacte de manière conséquente les coûts de fabrication des sacs taxés.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu (environ 33 millions de francs à répartir entre tous les périmètres puis entre les communes), un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est

CHF 5,0 mios à répartir entre 55 communes du périmètre SADEC

constitué de deux représentant.e.s par périmètre et d'un.e représentant.e de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière, celles du collège des Présidents et celles des périmètres en relation avec le concept harmonisé.

Les représentant.e.s de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2022 :

- Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars;
- Madame Laurence Pinel, Municipale à Bursins;

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2022, ce sont 13 communes de notre périmètre qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de déchets non-conformes admis soit bien respecté. Cette tâche a été confiée

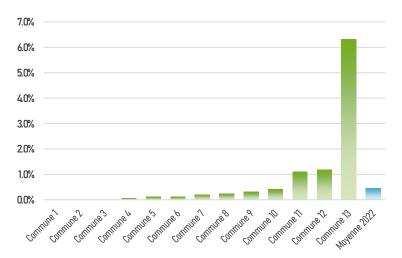


Fig. 3 – Taux de non-conformité en [%] dans les communes contrôlées en 2022

à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont excellents puisque, mise à part une commune, toutes les communes contrôlées respectaient largement le taux maximal admis de 3,0%. Le taux moyen s'est élevé à 0,5%. et 3 communes présentaient même un taux de 0,0%.

Une commune présentait cependant un taux de non-conformité de 6,3% car elle ne comptabilisait pas correctement ses déchets de voirie. En effet, ces déchets étaient collectés en sacs non-taxés dans un container de la voirie, puis basculés dans le camion-poubelle avec la collecte des sacs blancs taxés, ceci sans être pesés



séparément! Le fait de collecter des déchets communaux dans des sacs noirs est autorisé. Mais, dans un tel cas de figure, il est impératif qu'ils soient pesés séparément lors de leur levage par le transporteur car leur tonnage ne donne pas droit à la rétrocession versée par SADEC.

Dès connaissance de ce problème, SADEC a immédiatement contacté la commune concernée pour l'en informer et pour faire corriger la manière de procéder. En parallèle, des investigations complémentaires ont permis d'évaluer le dommage financier pour le système, dommage qui a été réparé par la commune concernée par un remboursement du montant touché en trop sur la période concernée.

5. Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2022, 255 animations ont été données par des animatrices et animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignant.e.s :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Dès l'année 2016, le Conseil d'administration de SADEC SA a décidé d'augmenter le budget consacré aux animations scolaires pour le passer de CHF 72'000.- à CHF 80'000.- par année. Entre 2016 et 2018, ce montant a permis de proposer 200 animations par année aux établissements scolaires de notre périmètre.

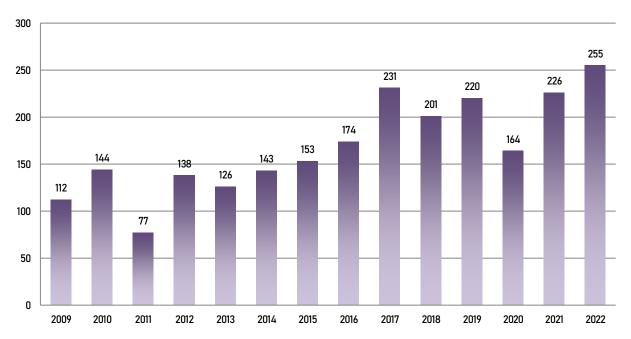


Fig. 4 - Nombre d'animations scolaires par année civile



Comme il n'est pas toujours évident de concilier les années civiles de nos budgets avec les années scolaires des animations, le montant prévu en 2016 n'avait pas pu être totalement utilisé et une provision avait été constituée afin de pouvoir l'utiliser en 2017. Ceci explique l'écart du nombre d'animations entre ces deux années. Mais la moyenne 2016-2017-2018 est bien de l'ordre de 200 animations par année.

255 animations dispensées dans 15 établissements scolaires

A partir de l'année 2019, au vu de la demande grandissante, le Conseil d'administration a choisi d'augmenter une nouvelle fois le budget dédié aux animations pour le passer à CHF 88'000.- permettant de porter le nombre d'animations proposées à 220 par année. Cet objectif a pu

être atteint en 2019 et en 2021, mais malheureusement pas en 2020. Ceci est directement lié à la pandémie de COVID-19 qui a sévi depuis le début de l'année 2020 et qui a entraîné le report ou l'annulation de nombreuses animations. En 2022, le budget annuel à disposition est passé à CHF 100'000.- et a permis de proposer 255 animations au cours de l'année.

En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement scolaire puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. Les graphiques cidessous illustrent la répartition entre établissements au cours de l'année 2022 ainsi que sur la période 2018-2022.

A la lecture de ces graphiques, on peut constater que les établissements secondaires sont moins friands de ces animations que les établissements primaires.

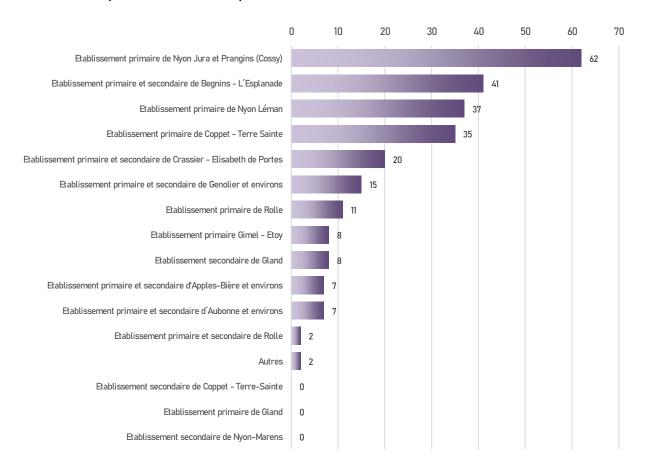


Fig. 5 – Répartition des animations par établissement scolaire en 2022



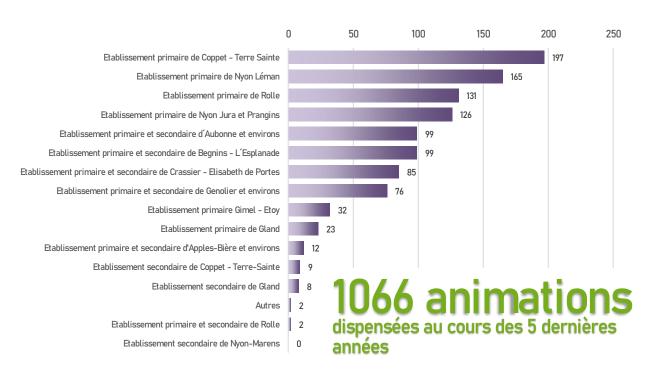


Fig. 6 – Répartition des animations par établissement scolaire entre 2018 et 2022

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues par le biais du lien internet suivant : https://www.cosedec.ch/ecoles/

6. Boues d'épuration

Le tonnage des boues produites par les stations d'épuration de notre périmètre est resté très stable en 2022 puisqu'il s'est élevé à 4'590 tonnes (4'648 tonnes en 2021). Comme au cours des années précédentes, une certaine quantité de boues provenant de la STEP de Gland (APEC), traitant les eaux usées de 21 communes de notre périmètre, a été prise en charge par nos soins. Ce sont en effet 103 tonnes qu'il a fallu gérer du fait des soucis sporadiques rencontrés par cette STEP avec son installation de séchage des boues. Cette situation devrait du reste perdurer ces prochaines années.

Dans le cadre de la collaboration instaurée pour la gestion des boues avec le périmètre voisin VALORSA, nous essayons de rationaliser leur transport au maximum. De ce fait, les stations de boues d'épuration incinérées d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de

Vidy (Lausanne) que de Saidef (Posieux), leurs boues sont dirigées de façon prioritaire sur le premier exutoire cité. Malgré cela, nous restons toutefois directement dépendants des performances fluctuantes de l'incinérateur de Vidy qui arrive en fin de vie et dont le remplacement est programmé pour 2025.

Néanmoins, comme annoncé l'année dernière, la mise en service au cours de l'été 2021 de la nouvelle installation de digestion des boues de la station d'épuration de la Ville de Lausanne, a permis de libérer des capacités d'incinération supplémentaires dont SADEC bénéficie directement. L'incinérateur de Vidy est désormais capable de traiter quasiment l'entier des boues d'épuration produites dans notre périmètre. Pour cette raison, nous avons pu résilier en fin d'année 2021 le contrat qui nous liait à l'usine d'incinération de Saidef (Posieux) et n'avons plus d'obligation d'y acheminer nos boues depuis le 30 juin 2022, date à laquelle notre



contrat est arrivé à échéance. Cet exutoire restera cependant disponible dans des cas exceptionnels comme une panne qui surviendrait à Vidy ou lors de travaux de révision.

En raison du système de péréquation mis en place par nos soins, la refacturation des frais d'élimination des boues est différente selon qu'elles sont acheminées à Lausanne (Vidy) ou à Posieux, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP dirigées sur un exutoire lointain. Ainsi, les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, SADEC et VALORSA poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables.

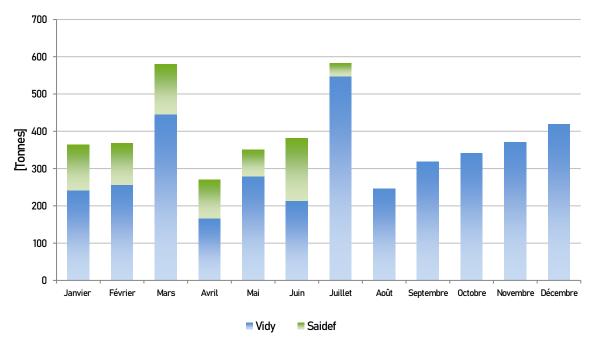


Fig. 7 – Quantité de boues éliminées selon l'exutoire et le mois de l'année

Récupération du phosphore dans les boues d'épuration :

Nous suivons de près les études et essais en cours en matière de récupération du phosphore dans les boues d'épuration. En effet, l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 rend obligatoire la récupération du phosphore dans les boues d'épuration, ceci à partir du 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

L'OLED ne prescrit pas la façon dont le phosphore sera récupéré, sachant qu'il peut l'être dans les eaux usées, dans les boues d'épuration ou dans les cendres issues de leur incinération.

Dans le canton de Vaud, 75 % des boues d'épuration sont déjà incinérées dans un four dédié, que ce soit à la STEP de Vidy ou à l'usine d'incinération de Saidef (Posieux). L'extraction du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration est donc a priori la façon la plus adaptée aux filières déjà en place. En outre, selon les études effectuées à ce jour, elle permet d'atteindre les taux de récupération les plus élevés.



7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ».

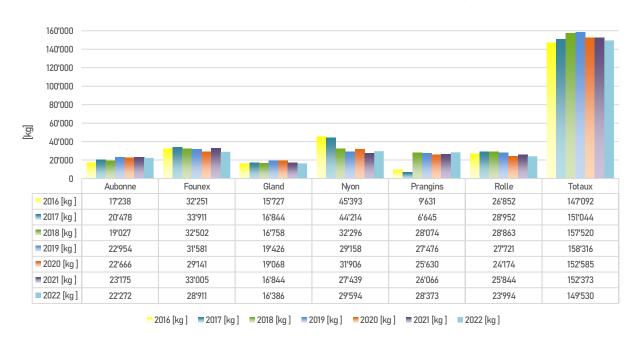


Fig. 8 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation des 6 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC depuis de nombreuses années avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries d'Aubonne, de Founex, de Gland, de Nyon, de Prangins et de Rolle et répondent aux besoins des 59 communes de notre périmètre. Cette organisation permet de rationaliser les coûts pour les communes, de profiter des compétences de collaborateurs formés et de locaux conformes à cette catégorie spécifique de déchets.

Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel ses DSM doivent être acheminés. La variation observée dans le graphique ci-dessus des tonnages collectés aux centres de collecte de Nyon et de Prangins entre 2017 et 2018 est liée à l'adaptation des zones d'apport dès le mois d'octobre 2017 afin de soulager le centre de collecte de Nyon.

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce sont quasiment 150 tonnes de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2022 dans les 6 centres de collecte régionaux, en légère baisse par rapport aux années précédentes.



Afin de renforcer la qualité de toute la chaîne logistique des déchets spéciaux des ménages, de leur collecte jusqu'à leur traitement, en passant par leur conditionnement et leur transport, SADEC a procédé en fin d'année à des audits dans quasiment l'entier des déchèteries du

périmètre. Ces audits ont permis de disposer d'un état des lieux précis de la situation et des adaptations seront proposées aux communes au cours de l'année 2023 avec le soutien de SADEC pour optimiser la collecte de cette catégorie de déchets très spécifique.



8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux de collecte sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électroménager) et du matériel SWCO (électronique). Actuellement, le périmètre compte douze centres officiels SENS et SWCO gérés par SADEC (voir annexe n°3).

12 centres de collecte régionaux

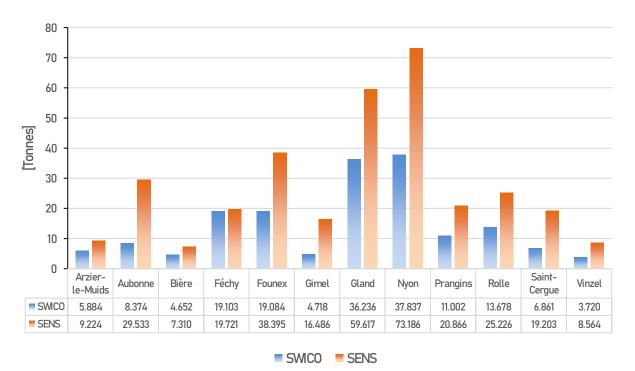


Fig. 9 – Tonnages annuels collectés par centre régional en 2022

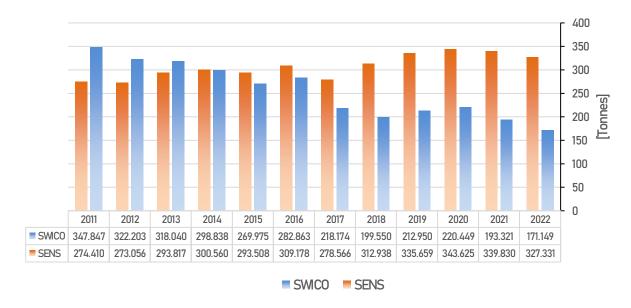


Fig. 10 – Evolution du tonnage annuel collecté entre 2011 et 2022 dans les 12 centres régionaux



Après 4 ou 5 années plus stables, le tonnage du matériel SMCO a repris sa baisse de manière marquée (voir figure n°10). Elle s'explique par plusieurs facteurs : disparition progressive des écrans cathodiques de télévision dans la collecte au profit des écrans plats, changement des habitudes de consommation chez les jeunes (tablettes ou smartphones plutôt que TV). En outre, avec la crise économique que nous traversons, il est probable que les citoyen.ne.s réfléchissent à deux fois avant de se séparer de leur appareil électrique ou électronique pour en acheter un neuf. Au niveau suisse, le même phénomène est observé.

9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation, située sur le site de SADEC à Gland, est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

L'accès à ce container frigorifique pour le public est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. L'accès au container 7/7j et 24/24h est offert aux cabinets vétérinaires qui en font la demande. Les services communaux peuvent également bénéficier de cette facilité sur simple demande auprès de notre secrétariat.



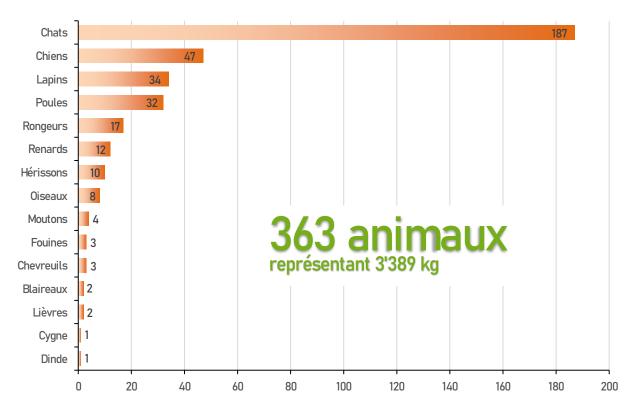
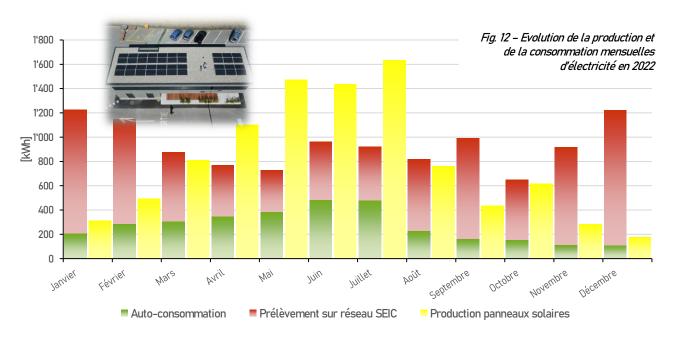


Fig. 11 – Nombre d'animaux collectés dans le container en 2022

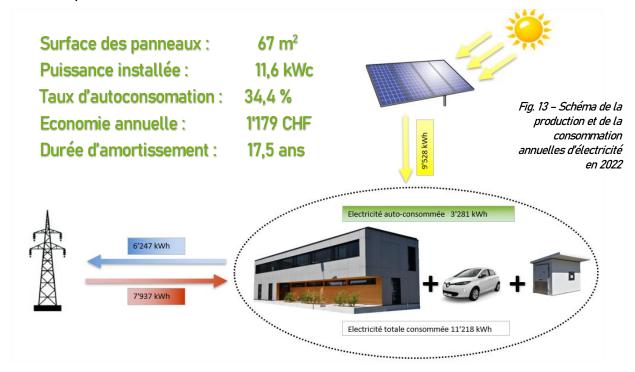


10. Panneaux solaires photovoltaiques

Depuis le mois de juillet 2017, une surface de 67 m2 de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.



Une panne d'onduleur a malheureusement empêché la production d'énergie solaire du 18 août au 14 septembre 2022 occasionnant ainsi une perte de production de 1'000 à 1'500 kWh comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus. Sans cela, nous aurions produit quasiment autant d'électricité sur une année que nous en consommons, ceci pour l'entier de notre site (bâtiment, container frigorifique et prise de recharge pour véhicules électriques). De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur qui nous les rachète.





11. Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « Agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a commencé en 2022 un nouveau cycle de trois ans qui s'achèvera à la fin de l'année 2024.





En 2022, un accent particulier a été mis sur la campagne « Lunch attitude » basée sur le thème de **la réduction des emballages**. Cette action consiste à encourager le public qui mange à l'emporter et qui génère de nombreux déchets dans l'espace public (boites en plastique ou en sagex, cartons de pizzas, etc.) et le personnel actif dans les entreprises à apporter leur propre contenant pour transporter leur repas de midi. Ainsi, la « Lunch Attitude » favorise la réduction des emballages jetables et du gaspillage tant pour les client.e.s que pour les commerçant.e.s.

Outre un nombre grandissant de points de vente à l'emporter qui ont décidé de proposer cette offre, de nombreuses communes et entreprises vaudoises ont rejoint cette action en offrant à leurs collaboratrices et à leurs collaborateurs des boîtes réutilisables mises gratuitement à leur disposition.

Finalement, en relation avec les thématiques de réduction des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire, de nombreuses publications ont été postées sur les réseaux sociaux, que cela soit par le biais de vidéos, de conseils, de statistiques, de devinettes ou encore d'informations diverses.

12. Vaisselle réutilisable

En partenariat avec la société Ecomanif, SADEC SA est dépositaire de vaisselle réutilisable depuis septembre 2017.

Après deux années minées par la pandémie de COVID-19 qui a vu un nombre incalculable de fêtes être annulées, l'année 2022 a connu une reprise très marquée des retraits de kits de vaisselle réutilisables disponibles dans nos locaux.

Cette vaisselle réutilisable est conditionnée en caisses en plastique dans lesquelles se trouve tout l'assortiment de table nécessaire à une fête. Ces kits sont destinés à des manifestations accueil-

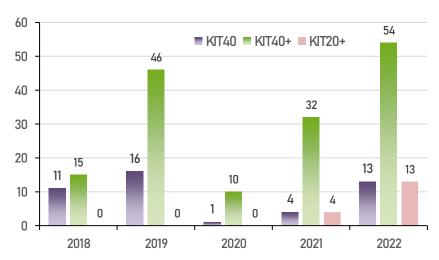


Fig. 14 – Evolution du nombre de kits de vaisselle réutilisable retirés chez SADEC



Promotions Pique-niques Baptêmes Grillades Mariages Fêtes de famille Pots de départ Fêtes de bureau Cousinades etc

lant jusqu'à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de faire la vaisselle.

Précisons également que SADEC a acheté en cours d'année 2022 de la vaisselle réutilisable habillée aux couleurs de la société. Cette vaisselle se compose de 3'000



verres à vin et 10'000 gobelets 30 cl. Elle sera mise gratuitement à disposition des communes et organisateurs de manifestations dès le début de l'année 2023. Seuls les frais de lavage et de transport seront facturés par Ecomanif, frais qui pourront faire l'objet d'une subvention de la part de SADEC.

13. Divers dossiers 2022

O Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Pour mémoire, rappelons que les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 300 que compte le Canton, se sont unis en 2016 déjà afin de développer une plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres était de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

Au vu de l'intérêt de cette plateforme, le Canton de Vaud s'est approché des trois périmètres « pionniers » précités pour envisager son extension à l'entier des communes vaudoises. Ainsi, après analyse de plusieurs alternatives, le Canton a opté pour un rachat de cette plateforme internet, rachat qui a été finalisé au cours de l'année 2019.

La saisie des informations fournies par les communes se fait par le biais du module intitulé « Questionnaires » dans lequel elles indiquent les tonnages des différentes catégories de déchets collectés tout au long de l'année, leur destination et le transporteur en charge de les acheminer jusqu'à celle-ci.

Les données fournies sont ensuite rassemblées puis contrôlées et, une fois que toutes les communes vaudoises ont achevé la saisie, elles sont transformées en différents tableaux, graphiques et indicateurs consultables dans le module « Statistiques ». Ce module permet aux communes de disposer d'une vision globale de la situation des déchets sur leur territoire, de voir l'évolution des quantités de déchets collectés au cours des dernières années et de se situer par rapport à des valeurs moyennes (moyenne du périmètre et moyenne cantonale). Ainsi, il devient possible de connaître ses points forts et ses points faibles et de cibler ses efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets.

Vaud-Stat-Dechets Statistiques communales des déchets urbains Authentification Entrez vos informations d'authentification pour accèder au portail Email Entrer Mot de passe oublié?



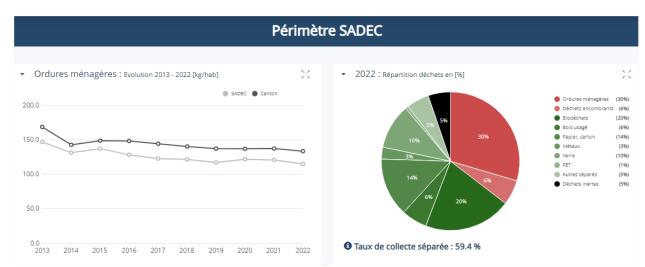


Fig. 15 - Extrait des informations disponibles sur le module « Statistiques » de la plateforme internet www.vaud-stat-dechets.ch

En outre, sous l'égide de la Direction générale de l'environnement, un comité de pilotage a été instauré pour continuer à améliorer et à faire évoluer cette plateforme. SADEC fait partie de ce comité de pilotage par l'intermédiaire de son Directeur et peut ainsi continuer à influer sur son évolution.

Un changement d'importance a eu lieu en début d'année avec la volonté de l'Etat de Vaud d'ouvrir cette plateforme au public, ceci pour répondre aux impératifs de la loi sur l'information. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, chacun a la possibilité de consulter librement les données statistiques figurant sur cette plateforme, ceci pour l'entier des communes vaudoises.

Visite de l'usine TRIDEL du 12 mai 2022



Une visite de l'usine d'incinération TRIDEL, située à Lausanne, a eu lieu le jeudi 12 mai 2022 de 16h00 à 20h00. Cette visite était destinée aux membres des Autorités des communes actionnaires de GEDREL SA, SADEC SA, STRID SA et VALORSA SA et elle a rencontré un grand succès puisque, rien que pour notre périmètre, ce sont une cinquantaine de personnes qui ont pu en profiter.

A l'issue de cette visite, un repas a été servi aux participant.e.s dans la gare souterraine, leur permettant d'échanger dans une ambiance décontractée et conviviale.

Règlement pour l'usage des fonds de réserve

Lors de la révision de nos comptes 2021, notre Organe de révision nous avait suggéré d'établir un « Règlement pour l'usage des fonds de réserve ». Ce document a pour objectif d'indiquer de façon claire et précise à quelle affectation seront destinés les différents montants inscrits dans les réserves comptables que nous avons constituées au fil des ans, qu'elles concernent par exemple l'assainissement futur de notre voie de raccordement ferroviaire, la taxe au sac ou encore le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

Suivant en cela les recommandations de l'Organe de révision, le Conseil d'administration a établi un tel document au printemps et il l'a formellement approuvé dans sa séance du 5 mai 2022. En cas d'intérêt, ce document est disponible sur simple demande auprès de notre secrétariat.



Migration de notre hébergement informatique

Le 21 janvier 2022, l'entier de nos données informatiques, hébergées alors sur le système OFICLOUD de la société OFISA SA, ont été migrées sur le système Microsoft Azure. Ce nouvel hébergement offre de nombreux avantages comme la possibilité de tenir des visioconférences, de disposer du flux vidéo et de performances améliorées, d'accroître la sécurité et de permettre le partage de fichiers entre divers utilisateurs via OneDrive.

Cette migration s'est très bien déroulée et l'entier de nos données est désormais stocké sur des serveurs Azure situés en Suisse, ce qui était une condition impérative pour le Conseil d'administration. En outre, d'un point de vue financier, la nouvelle solution mise en place n'est pas plus onéreuse que l'ancienne.

Cette migration a été suivie d'un audit informatique (voir point suivant) afin de s'assurer que nos installations et nos pratiques informatiques sont à niveau.

O Certification Cybersafe

Suite à la migration de notre hébergement sur de nouveaux serveurs, le Conseil d'administration a souhaité s'assurer de la sécurité informatique de nos installations et sensibiliser son personnel à l'adoption des bons gestes en matière de cybersécurité.



Le Conseil d'administration s'est ainsi tourné vers l'Association Cybersafe qui a développé le label du même nom pour permettre aux communes et aux PME d'atteindre un niveau de sécurité informatique adéquat. En mettant l'action sur la prévention des utilisateurs (tests de hameçonnage), l'adoption d'une charte informatique, l'instauration de l'authentification à double facteur ou encore en procédant à une analyse poussée des potentielles vulnérabilités de nos installations informatiques, les démarches menées ont permis de se prémunir de la meilleure manière contre les risques liés à la cybercriminalité.

Après un accompagnement qui a duré plusieurs mois et qui s'est conclu par un audit poussé d'une durée de quatre heures, le label Cybersafe a été décerné à SADEC le 16 novembre dernier par l'Association suisse pour le Label de Cybersécurité. Ce document atteste que SADEC répond aux exigences du label Cybersafe et a atteint le niveau de sécurité requis en matière de mesures organisationnelles, d'infrastructure informatique et de compétences humaines. Ce label est valable pour une durée de deux ans.

O Contrôle TVA volontaire

En raison des nombreuses subventions et ristournes instaurées en faveur des communes depuis l'année 2021, le Conseil d'administration a souhaité se soumettre volontairement à un contrôle TVA afin de s'assurer d'adopter dès le départ les bonnes pratiques en matière de comptabilisation de la TVA, opération qui est parfois relativement complexe.

C'est pour cette raison que nous avons sollicité l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui a procédé à un contrôle TVA du 3 au 5 octobre 2022 dans nos locaux. Ce contrôle a porté sur le période allant de 2017 à 2021 et, à notre grande satisfaction, grâce au travail de qualité effectué par notre comptable Madame Nathalie Widmer, le contrôleur n'a relevé aucune erreur majeure, ceci malgré la complexité de notre comptabilité. Seule une petite rectification mineure a été apportée à la façon de comptabiliser les ristournes versées en 2021 par SADEC aux communes non-assujetties à la TVA.

En effet, l'AFC a estimé que ces ristournes auraient dû être effectuées par SADEC avec TVA pour les communes assujetties à la TVA et sans TVA pour les communes non-assujetties à la TVA. Il en a découlé une rectification de l'ordre de CHF 500.-, ce qui reste très modeste en regard de la complexité de nos comptes et des cinq années passées au peigne fin par l'expert de l'AFC.



De ce fait, et c'était là l'un des objectifs de ce contrôle volontaire demandé par SADEC, nous savons désormais précisément comment traiter la TVA dans le cadre des nombreuses ristournes, subventions et rétrocessions que nous avons mises en place dernièrement. Cela évite également d'exposer SADEC au risque qu'un futur contrôle, qui aurait pu avoir lieu dans quelques années, entraîne des rectifications bien plus importantes et dommageables.

Nomination de M. Jean Widmer au sein du Conseil d'administration de COSEDEC

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris le 3 novembre 2022 la nomination de l'un de nos deux Vice-Présidents, Monsieur Jean Widmer, pour siéger au sein de la coopérative COSEDEC dont SADEC est un coopérateur de longue date.

Monsieur Jean Widmer est le premier représentant de SADEC SA à occuper cette fonction et nous le félicitons et le remercions pour son engagement. Cette désignation est également la marque de l'influence grandissante de notre société au sein de cette coopérative qu'elle a toujours fortement soutenu dans les différentes activités qu'elle promeut.

O Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert

Profitant de sa bonne santé financière, TRIDEL a souhaité poursuivre en 2022 son soutien envers ses quatre actionnaires que sont GEDREL SA, STRID SA, VALORSA SA et SADEC SA en prenant à sa charge une partie de leurs frais d'exploitation, comme cela était déjà le cas en 2021.

Pour ce faire, TRIDEL a décidé de verser en 2022 aux périmètres actionnaires une participation financière de CHF 30.- pour chaque tonne de déchets incinérables mise sur le rail par leurs soins. De cette façon, tout en soutenant financièrement ses actionnaires, TRIDEL les incite à y acheminer les déchets incinérables par voie ferroviaire.

En 2022, ce sont ainsi 21'517 tonnes de déchets incinérables en provenance de notre périmètre qui ont été transportés à l'usine d'incinération de TRIDEL par l'intermédiaire du rail en passant soit par notre station de transfert de Gland (20'684 tonnes), soit par la gare de Saint-Prex (833 tonnes).

21'517 tonnes transbordées sur le rail

96.2% des incinérables passent par le rail

Notre périmètre est désormais un exemple en matière d'utilisation du rail pour l'acheminement des déchets incinérables par voie ferroviaire. En effet, en comptabilisant l'ensemble d'entre eux (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets communaux et plastiques mixtes), ce sont désormais 96,2% des déchets incinérables produits par les communes de notre périmètre qui sont acheminés à Tridel par le rail!

A raison d'une participation de CHF 30.- par tonne, c'est un montant de plus de CHF 600'000.- que TRIDEL nous a versé au cours de l'année 2022! Ces moyens financiers conséquents ont permis au Conseil d'administration d'orienter de manière très forte sa politique en matière de gestion des déchets, tout en faisant intégralement profiter les communes actionnaires de cette manne par le biais des nombreuses subventions et ristournes qui leur sont proposées.

Il est néanmoins important de garder à l'esprit que ce soutien que nous fournit TRIDEL est temporaire et que nous ne savons pas combien de temps encore il pourra se poursuivre.



Subventions et ristournes

Grâce à la participation financière de TRIDEL évoquée au point précédent, notre Conseil d'administration a progressivement mis en place, depuis l'année 2021, différentes mesures de soutien en faveur des communes actionnaires, que cela soit par le biais de subventions ou de ristournes. Parmi ces différentes mesures, on peut notamment citer :



a) Ristourne pour l'usage du rail

Cette mesure permet d'alléger la contribution annuelle que les communes versent à SADEC pour son fonctionnement en les faisant bénéficier d'une ristourne pouvant atteindre 30% du montant de celleci. Un montant de quasiment CHF 159'000.— a été redistribué aux communes en 2022, selon l'effort qu'elles font d'utiliser le rail pour acheminer leurs déchets incinérables à l'usine d'incinération TRIDEL Il y a donc ici une volonté affichée du Conseil d'administration d'inciter les communes de notre périmètre de gestion des déchets à utiliser le rail pour le transport de leurs déchets incinérables.

b) Subvention pour la formation

Plusieurs subventions ont été octroyées pour la participation du personnel communal à des formations dans le domaine des déchets. Des formations certifiantes pour les surveillant.e.s de déchèterie, des formations dans le domaine des DSM ou encore des e-formations destinées aux Municipales et Municipaux en charge de la gestion des déchets ont en particulier été soutenues.

c) Subvention pour la location de vaisselle réutilisable

SADEC est, depuis plusieurs années, un point de retrait pour les kits de vaisselle réutilisables (Kit20+, Kit40, Kit40+) proposés par la société Ecomanif et destinés à des manifestations ou fêtes de famille par exemple.

Dans un souci de réduction des quantités de déchets générés par l'utilisation de vaisselle à usage unique (plastique, carton, bambou, etc.), SADEC a décidé de soutenir les organisateurs d'évènements faisant appel à de la vaisselle réutilisable. Ainsi, toute entité (commune, entreprise, particulier, société locale, etc.) organisant une manifestation, privée ou publique, se déroulant dans l'une des 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets peut prétendre à un soutien financier de la part de SADEC. Ce soutien s'élève à 50% du montant de la facture de location émise par le fournisseur de vaisselle réutilisable et il est valable quel que soit ce fournisseur.

Dès le début de l'année 2023, SADEC élargira encore son offre en mettant gratuitement à disposition des communes et organisateurs de manifestations sa propre vaisselle réutilisable aux couleurs de la société (10'000 gobelets et 3'000 verres à vin). Seuls les frais de lavage et de transport seront facturés par Ecomanif, frais qui pourront, eux aussi, faire l'objet d'une subvention de la part de SADEC.

d) Subvention SADEC pour la mise en place et l'optimisation des collectes de biodéchets



En partenariat avec l'antenne romande de Biomasse Suisse, association faîtière de la branche de la valorisation de la biomasse et en particulier des biodéchets, SADEC a proposé aux communes un accompagnement personnalisé et spécifique par un mandataire pouvant les guider dans leurs réflexions et leurs démarches.

Après une analyse fine de la situation en matière de collecte de biodéchets sur le territoire communal, un rapport diagnostic détaillé a été remis aux communes. Ce rapport comprenait tous les éléments nécessaires, en particulier les éléments financiers, pour qu'elles se déterminent sur la mise en place, ou non, d'une telle collecte.



En 2022, ce ne sont pas moins de 23 communes de notre périmètre de gestion des déchets qui ont profité de cette prestation. Nombre d'entre elles sont en réflexion actuellement et étudient la mise en œuvre d'une telle collecte sur leur territoire. Certaines ont même déjà mis en place cette nouvelle collecte suite à cet accompagnement.

Pour marquer son fort soutien et encourager les communes à mettre en place une collecte des biodéchets méthanisables, SADEC prend à sa charge le 80% du coût de ce mandat. Cela signifie que les communes intéressées n'ont plus que le 20% du coût à financer elles-mêmes.

Il est important de préciser que la mise en place d'une telle collecte s'inscrit totalement dans les Plans Energie et Climat Communaux (PECC) que de nombreuses communes élaborent en ce moment.

En plus de l'accompagnement précité, SADEC a également élaboré à l'attention des communes une marche à suivre décrivant les différentes étapes à suivre pour mettre en place une nouvelle collecte de biodéchets méthanisables à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Cette marche à suivre a été complétée en début d'année 2023 par une brochure-type qui a été proposée aux communes pour leur permettre de communiquer plus facilement auprès des citoyen.ne.s sur la mise en place d'une nouvelle collecte de biodéchets méthanisables.



e) Subventions diverses

Poursuivant sa politique ambitieuse visant à limiter la production de déchets, le Conseil d'administration de SADEC a mis en place en 2022, un nouveau type de subventions en choisissant d'octroyer chaque année un certain nombre de subventions à des projets méritants et respectant des critères prédéfinis.

A cette fin, une directive a été établie avec pour but de définir les critères sur lesquels SADEC se base pour déterminer l'octroi ou non d'une subvention en faveur d'un projet. Un projet ne satisfaisant pas à l'un de ces critères n'est pas éligible à une subvention.

L'objectif de ces subventions est de soutenir des projets, à naître, en cours ou réalisés, en relation par exemple avec la limitation de la production de déchets, l'utilisation parcimonieuse des ressources, ou encore le recyclage, la réutilisation ou la revalorisation des déchets. Les entités qui sont prioritairement visées par ces subventions sont les associations, les coopératives, les fondations, les collectifs de citoyens ou encore les individus domiciliés dans l'une des 59 communes de notre périmètre.

Un comité d'évaluation des projets a été désigné et s'est réuni au cours du mois de décembre 2022 pour déterminer les projets lauréats et les 3 projets suivants ont été retenus :

- ① Les bénévoles de la ressourcerie de la déchèterie intercommunale de Prangins-Duillier;
- L'Association La Manivelle à Nyon (https://nyon.manivelle.ch/);
- O PLB Pellets SA à La Rippe ;

Un montant de CHF 1'500.- a été octroyé au premier projet cité alors que le deuxième et le troisième se sont vu récompenser d'un montant de CHF 5'000.- chacun.

f) Ristourne sur les biodéchets méthanisables

Cette mesure a pour objectif de soutenir les communes de notre périmètre ayant déjà mis en place une collecte des déchets de cuisine crus et cuits et à inciter les autres communes à le faire.

Même si la taxe au sac est un système de taxation des déchets qui a beaucoup d'avantages, notamment sa simplicité de mise en œuvre, sa faible charge administrative pour les communes et ses frais de gestion très faibles, elle comporte tout de même un effet pervers.



En effet, via ce système, adopté par 55 des 59 communes actionnaires composant notre périmètre, SADEC verse à chacune d'entre elles une rétrocession trimestrielle de l'ordre de CHF 350.- par tonne. Or, cette rétrocession est basée sur le tonnage d'ordures ménagères collectées par la commune dans les sacs taxés blancs du concept régional harmonisé de la taxe au sac.

Cela signifie qu'en mettant en place une collecte des déchets de cuisine crus et cuits, qui peuvent représenter jusqu'à 25 à 30% du contenu du sac poubelle, le tonnage global collecté en sacs taxés va diminuer et, par conséquent, le montant de la rétrocession versée par SADEC diminuera dans la même proportion.

Pour compenser cette baisse des revenus de la rétrocession, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une ristourne sur les biodéchets. Cette ristourne est basée sur les tonnages de biodéchets méthanisables que les communes ont collectés tout au long de l'année 2022.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, plus la quantité annuelle collectée par habitant est importante, plus le montant de la ristourne versée par SADEC est généreux. De cette manière, nous entendons inciter les communes à mettre en place des collectes efficientes permettant de capter une grande part de cette fraction valorisable que l'on trouve encore aujourd'hui dans nos sacs poubelles.

Et l'expérience nous montre que, pour cette catégorie spécifique de déchets, un simple container installé à la déchèterie est insuffisant et que seule une collecte de proximité, en particulier une collecte en porte-à-porte, permet d'atteindre cet objectif.

Quantité annuelle de biodéchets méthanisables comprise entre [kg/hab]		hanisables comprise entre ristourne		Nombre de communes concernées en 2022	
90	et	plus	150	1	
60	et	90	120	2	
30	et	60	90	6	
0	et	30	60	21	

Fig. 16 - Montant de la ristourne versée pour les biodéchets méthanisables et nombre de communes concernées

Ainsi, sur la base des copies des factures fournies par les communes concernées, c'est un montant global de CHF 268'000.- qui a pu être versé en 2022 par SADEC à un total de 30 communes de notre périmètre.

14. Conclusions

Si, pour beaucoup de sociétés, l'année 2022 aura été l'année du « retour à la normale » après deux années particulières marquées par la pandémie de Covid-19, elle aura été pour SADEC une année riche en activités et en projets comme le démontrent les nombreux sujets abordés dans ce rapport d'activités.

Le versement par TRIDEL d'une participation aux frais d'exploitation de notre station de transfert n'est pas étranger à cette intense activité et c'est pour le Conseil d'administration une opportunité extraordinaire de pouvoir disposer de moyens conséquents afin de renforcer notre rôle de soutien aux communes. C'est bien avec cette volonté de disposer de ce soutien, qui est l'essence même de nos activités, que les communes des



anciens districts de Nyon, Rolle et Aubonne se sont réunies il y de cela bientôt 30 ans pour constituer notre société.

A cet égard, un petit coup d'œil dans le rétroviseur permet de constater le chemin parcouru avec parfois des bas, souvent des hauts, mais toujours une même volonté d'accompagner les communes du mieux possible dans toutes leurs tâches liées à la gestion des déchets. C'est ainsi pour nous une réelle satisfaction de constater que SADEC est devenu au fil du temps une entité reconnue et respectée dans le monde des déchets vaudois.

Néanmoins, la participation que nous recevons de TRIDEL ne sera pas éternelle et il est important que le Conseil d'administration ainsi que les communes actionnaires en aient conscience. Il convient dès aujourd'hui d'imaginer le futur et de réfléchir aux moyens qui seront les nôtres pour continuer à accomplir les missions qui nous sont confiées.

Mais revenons à l'année 2022 qui aura été une année relativement particulière au niveau des quantités de déchets produites. En effet, un phénomène nouveau est apparu cette année avec le constat généralisé à toutes les régions de notre Canton d'une baisse importante des quantités de déchets produites par les citoyen.ne.s. Constat qui concerne autant les déchets incinérables que les déchets recyclables.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène inédit. Premièrement, la récession que nous traversons depuis plus d'une année et qui fait que la population réfléchit certainement à deux fois avant d'acheter un nouvel objet/habit/appareil et de se débarrasser de l'ancien. Deuxièmement, le fait qu'en 2020 et 2021 le télétravail était bien présent occasionnant ainsi un report des déchets des entreprises sur les déchets urbains, report qui n'a quasiment plus eu lieu en 2022.

Et troisièmement, mais d'aucuns diront peut-être que nous sommes un peu naïfs, nous avons envie de croire que les efforts de sensibilisation et de communication que mènent les communes, les périmètres et le Canton en vue d'une limitation de la production de déchets commencent à payer! C'est là notre vœu le plus cher pour les générations futures.

Pour le Conseil d'administration

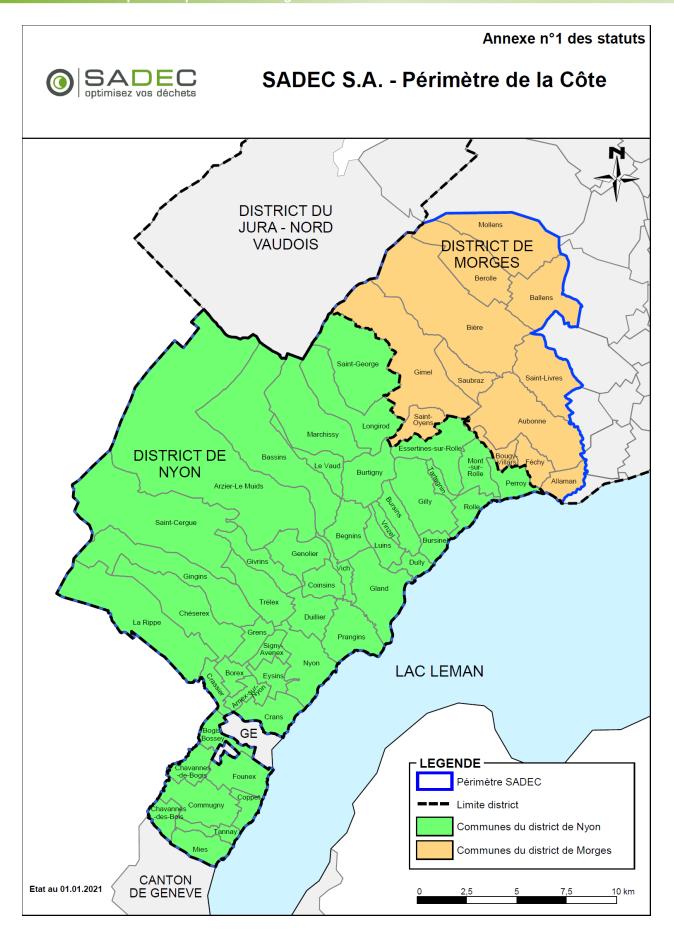
Gland, le 26 avril 2023

Cédric Echenard

Ressources Equité
Formation Réduction Mutualisation
Durabilité Régionalisation Information
Vaisselle néutilisable Communication
Incinénation 59 Communes Recyclage
Animations
Economie circulaire Valorisation
Gestion Transparence
Statistiques
Condination
Centres de collecte Environnement
Collaboration Subventions Déchets
Optimisation
Sensibilisation Rétrocession

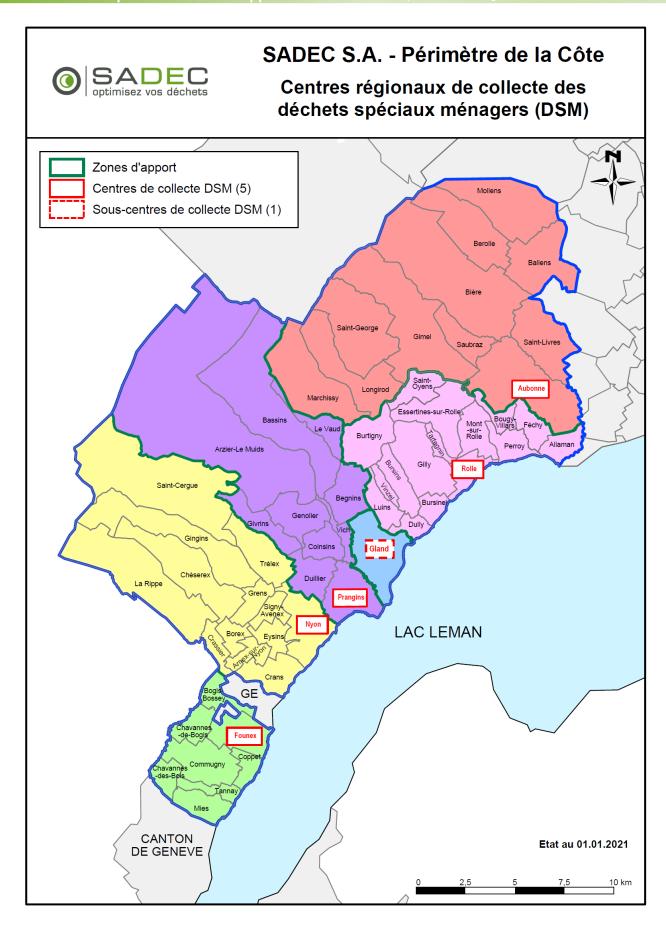


Annexe n°1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »



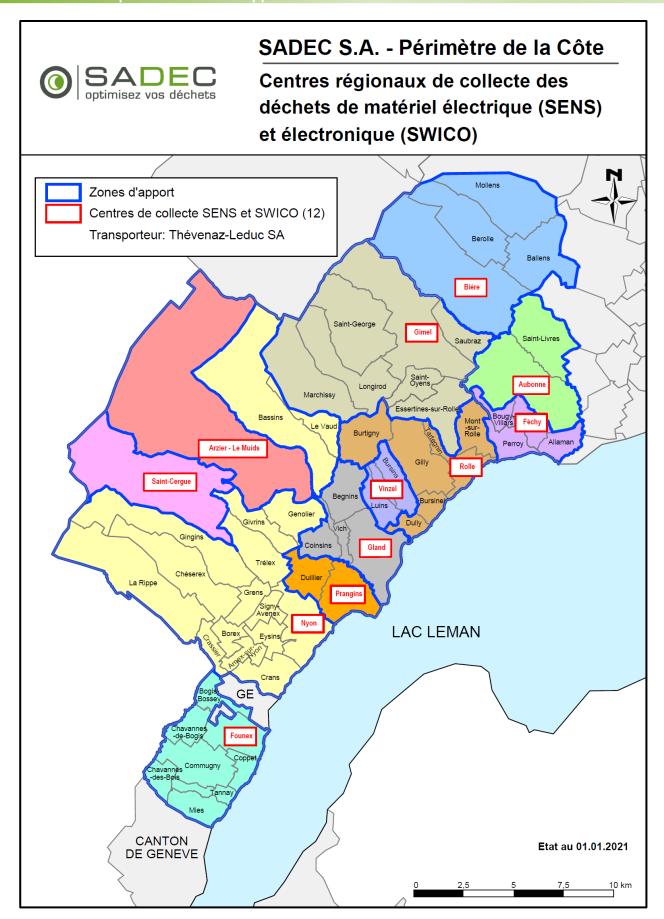


Annexe n°2 : plan des zones d'apport des DSM (déchets spéciaux des ménages)



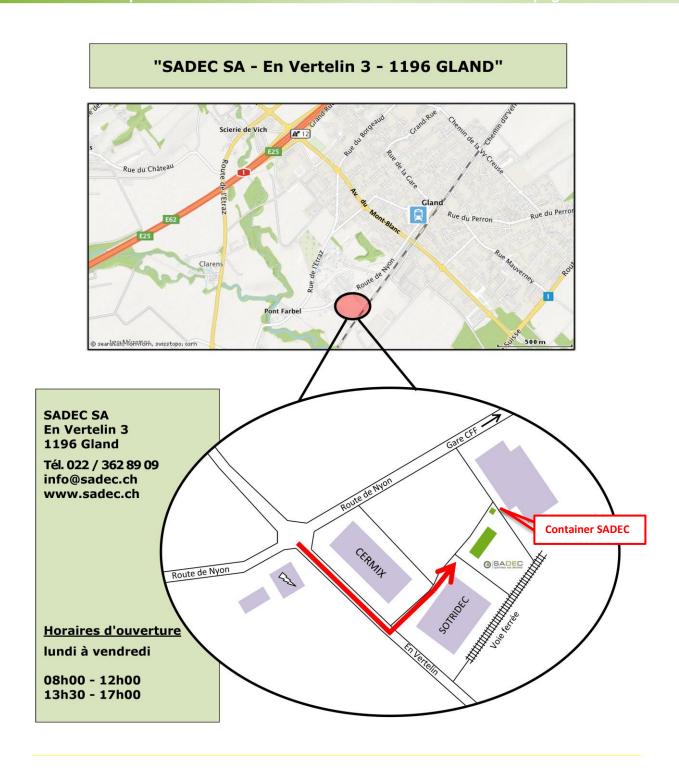


Annexe n°3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWCO





Annexe n°4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie





Annexe n°4b : liste des communes autorisées à utiliser le container

1277 ARNEX-SUR-NYON 1272 GENOLIER 1273 ARZIER 1276 GINGINS 1269 BASSINS 1271 GIVRINS 1268 BEGNINS 1196 GLAND 1279 BOGIS-BOSSEY **1261 GRENS 1277 BOREX 1278 LA RIPPE** 1172 BOUGY-VILLARS **1261 LE VAUD** 1183 BURSINS 1295 MIES 1279 CHAVANNES-DE-BOGIS 1260 NYON 1290 CHAVANNES-DES-BOIS 1166 PERROY 1275 CHESEREX 1197 PRANGINS 1267 COINSINS **1180 ROLLE** 1291 COMMUGNY 1264 SAINT-CERGUE 1189 SAUBRAZ **1296 COPPET** 1299 CRANS-PRES-CELIGNY 1274 SIGNY-AVENEX 1263 CRASSIER **1295 TANNAY**

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.

1270 TRELEX

1184 VINZEL

1267 VICH

1266 DUILLIER

1262 EYSINS

1297 FOUNEX



Annexe n°5: Statistiques extraites de la plateforme internet



Département de l'environnement et de la sécurité Direction générale de l'environnement – DGE GEODE Rue du Valentin 10 1014 Lausanne

Statistiques communales des déchets urbains

Année : 2022 Périmètre : SADEC

Population					
2021	2022	△ (%)			
116'588	117'896	1.1%			

Quantités totales (tonnes) Quantités spécifiques (kg/hab) 2021 2022 2021 2022 △ (%) Incinérables 16'883.2 16'251.7 -3.9% 144.8 137.8 -5.1% Collectes séparées 29'645.6 27'249.1 -8.8% 254.3 231.1 -10.0% Inertes 2'673.9 2'398.5 -11.5% 22.9 20.3 -12.7% Total 49'202.7 45'899.3 -7.2% 422.0 389.3 -8.4% Taux de collecte 60.3% 59.4% -1.5% séparée

Définitions

<u>Déchets incinérables</u>: comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

<u>Collectes séparées</u>: incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

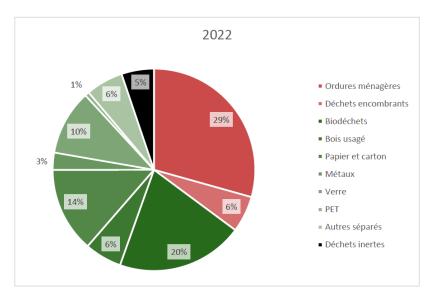
Commentaire du périmètre

Répartition des déchets urbains collectés - 2022

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

Taux de collecte séparée 2022 :

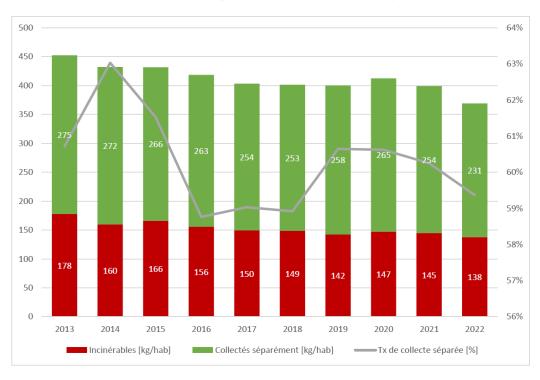
59.4%



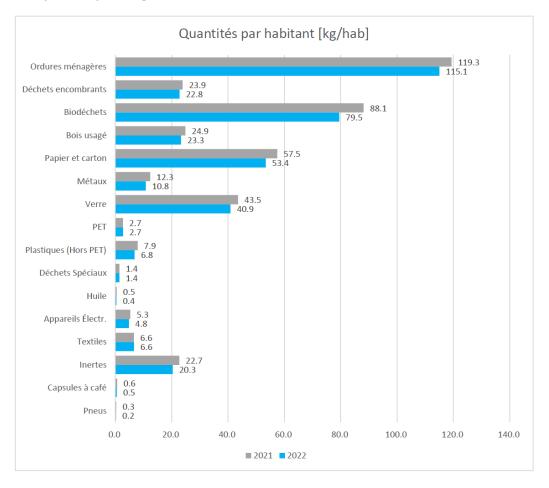


Annexe n°5: Statistiques extraites de la plateforme internet

Evolution des quantités collectées (kg/hab) et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie - 2021 - 2022





Annexe n°6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

